

PROCES VERBAL

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Mardi 26 mars 2019

Grand Cubzaguais Communauté de Communes

ORDRE DU JOUR

- Installation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- Questions diverses

Présents :

Membres représentant la Communauté de Communes : Messieurs MERCADIER Armand, SUBERVILLE Jean Pierre et Mme BOURSEAU Christiane

Membres représentant le personnel : Madame NIVELLE Lorène, Messieurs CARQUIL Cyril et NADAL Jean Luc

Représentants l'administration de la collectivité : Monsieur GANTCH Sébastien (DGA) et Madame EYRAUD Magali (Responsable FRHC).

Est nommé Secrétaire de Séance : Monsieur Cyril CARQUIL

Monsieur le Président accueille les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Directeur Général Adjoint apporte une précision sur la possibilité que certains membres du CHSCT soient également Conseiller et Assistant de prévention. Renseignements pris auprès du CDG, il n'est pas rationnel qu'un Conseiller et/ou qu'un Assistant de prévention soient membre du CHSCT. Néanmoins, aucun texte ne l'interdit.

Monsieur le Président donne lecture de la note adressée avec la convocation relative à l'organisation et au fonctionnement du CHSCT.

Quelques précisions sont apportées au fur et à mesure de la lecture.

Monsieur le Président stipule aux membres du CHSCT qu'une consultation a été lancée pour l'étude des Risques Psycho Sociaux. Un diagnostic sera établi et les conclusions en seront tirées.

Les formations obligatoires pour les membres du CHSCT sont proposées par le CNFPT. Les services font le nécessaire pour proposer une ou des dates de formation à l'ensemble des membres.

Madame BOURSEAU demande si chacun des services tient à jour un registre de sécurité. Ces registres ont été mis en place lors du dernier mandat mais ne sont pas forcément actualisés.

Le renouvellement de l'instance et le document unique, pour lequel une consultation a été lancée, vont permettre de remettre à plat toutes ces obligations.

Monsieur SUBVERVILLE expose qu'il est important d'avoir d'une année sur l'autre un bilan des accidents de services afin d'évaluer les procédures à mettre en place. Ce bilan existe déjà puisque ces données sont exploitées dans le bilan social et le rapport d'activités.

Madame BOURSEAU explique que sur sa commune une journée de formation est organisée une fois par an avec les agents des écoles sur les exercices d'évacuation et la manipulation des extincteurs.

Monsieur NADAL précise qu'au vue du recrutement régulier d'agents de remplacement il faudrait un agent référent par structure pour transmettre l'information auprès de ces nouveaux agents.

S'agissant des crèches et des centres de loisirs, 2 exercices d'évacuation sont réalisés par an.

Monsieur le Président souligne l'importance des échanges entre les services et les membres du CHSCT.

Questions diverses :

Madame NIVELLE se fait le porte-parole des agents qui souhaitent savoir s'il est possible de faire appel à un ergonome pour corriger éventuellement les agents dans leurs gestes et postures quotidiens, évitant ainsi d'éventuels arrêts maladie.

Des formations sont régulièrement organisées auprès du CNFPT auxquelles les agents ont accès.

D'autre part, les consultations lancées (Etude des Risques Psychosociaux et Document Unique) devraient permettre aussi d'identifier les mauvaises pratiques physiques des agents.

Monsieur le Président insiste sur le fait que si des membres du CHSCT ont connaissance d'agents en souffrance physiquement ils doivent faire remonter l'information.

La modification du règlement intérieur du CHSCT sera proposée lors de la prochaine réunion qui est fixée le 25 juin 2019 à 9h00 au siège de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

A Saint André de Cubzac,
Le 26 mars 2019,

Le Secrétaire

Le Président